

Décision Administrative

Portant sur une demande d'autorisation d'enseignes

Le Mairie de Pontorson

VU la demande d'autorisation préalable enregistrée sous le n° AP 050 410 24 J 004, concernant une modification d'enseigne sur un immeuble sis 4 Rue Saint Michel, commune de Pontorson, déposé le 16/02/2024 par SIB ALLIANZ pour le compte de la société Le ALLIANZ.

VU l'avis de l'architecte des bâtiments de France en date du 18 mars 2024, pour une modification d'enseignes sur un immeuble sis 4 Rue Saint Michel, Commune de Pontorson, sollicité dans le cadre de l'article R581-16 du code de l'environnement,

Considérant que le projet de modification est envisagé dans le périmètre des 500mètres des monuments historiques,

Considérant que cet immeuble est situé en abord des monuments historique, Après examen de ce projet. **L'Architecte des Bâtiments de France donne son accord**

DECIDE

ARTICLE 1 : La demande d'autorisation préalable relative à la modification d'enseignes sur un immeuble sis 4 rue Saint Michel, Commune de Pontorson, objet de la demande susvisée est accordée.

Les enseignes doivent respecter les prescriptions du code de l'environnement et notamment l'article R.581-59, relatif aux obligations d'extinction des enseignes lumineuses.

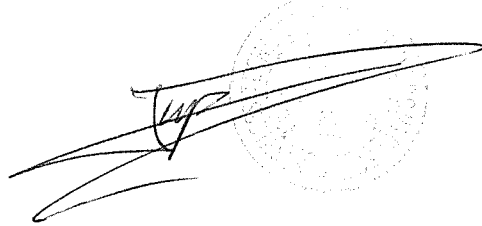
ARTICLE 2 : Monsieur le policier municipal de Pontorson sera chargé de l'exécution et de la présente décision.

Pontorson, le 18/03/2024

Maire de Pontorson

Par délégation, l'Adjoint à l'Urbanisme

Frédéric DUPRE.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FD', is written over a circular official stamp. The stamp is faint and contains illegible text, likely the name of the commune and the title of the official.